

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination de l'organisme qui passe le marché

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
Service des affaires générales et financières
209, avenue Jean - Jaurès
75019 Paris

Mode de passation choisi

Procédure adaptée passée en application des articles 26, 28 et 33 du CMP.

Caractéristiques de l'établissement et objet du marché

Caractéristiques de l'établissement :

Le Conservatoire a pour mission principale de dispenser un enseignement spécialisé et une formation professionnelle de haut niveau dans les domaines de la musique, de la danse et des nouvelles technologies du son.

Organisé en huit départements musique regroupés autour d'une direction des études musicales et une direction des études chorégraphiques, il accueille environ 1200 élèves venus de 43 pays et organise, pour l'apprentissage de la scène, près de 300 manifestations publiques par an.

Objet du marché :

Le présent marché de prestations intellectuelles a pour objet la conception et la création d'une charte graphique avec création d'un logotype. La mission comprend :

- Conception et création du logotype,
- Conception et création d'une charte graphique,
- Elaboration et réalisation de la brochure de charte graphique.

Référence de la nomenclature communautaire CPV : 79822500-7 (service de conception graphique)

Forme du marché

Le marché sera traité à prix global et forfaitaire par partie technique.

Durée du marché et date de notification prévisionnelle

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

La durée prévisionnelle du marché est de quarante jours hors délai de validation par le représentant du CNSMDP.

Le mois de notification prévisionnel du marché est juillet 2011.

Justifications à produire par les candidats

Les candidats doivent fournir un dossier en un original, rédigé en langue française, qui sera constitué de :

3.3 Une lettre de candidature précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, *ou un formulaire DC1*

3.4 Des déclarations sur l'honneur attestant :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

3.5 Des renseignements permettant d'évaluer :

3.5.1 Les capacités professionnelles (éléments visant à attester de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate), soit notamment :

- Des qualifications professionnelles (dont CV des responsables)

- Des certificats d'identité professionnelle ou références acquises au cours des trois (3) dernières années pour des prestations de même nature que celles proposées avec indication du montant de ces prestations ainsi que les références et les coordonnées des clients.
-
- Une description de l'univers graphique propre au candidat permettant d'apprécier la pertinence de sa candidature par rapport à l'objet du marché.
- Un ou plusieurs exemples de brochure de charte graphique avec création d'un logotype, réalisés par ses soins et/ou tout document qu'il jugera pertinent tel qu'un book constitué de réalisations visuelles et de maquettes en rapport l'objet du marché.

3-3.2 Les capacités techniques (matériels, logiciels...) dont le candidat dispose.

3-3.3 Les capacités financières du candidat indiquant notamment son chiffre d'affaires sur les trois dernières années et ses effectifs.

Le cas échéant, une note ou formulaire DC4 présentant les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, le candidat devra justifier des capacités de ce (ou de ces) sous-traitant(s) et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

Critères de sélection de candidature

Sur la base des justifications remises, la liste des candidats admis à présenter une offre sera établie en tenant compte des garanties professionnelles, techniques et financières présentées par chacun des candidats.

Les candidats pourront être invités à commenter à la direction du CNSMDP, les documents graphiques transmis au stade des candidatures.

Le nombre de candidats admis à présenter une offre est limité à cinq candidats.

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à cinq, le CNSMDP continuera la procédure avec les seuls candidats sélectionnés.

Pour information, les candidats admis à présenter une offre devront notamment fournir une ou plusieurs esquisses de type. Les esquisses créées dans ce cadre seront indemnisées par le pouvoir adjudicateur à hauteur de 500 €TTC par candidat (quelque soit le nombre de projets transmis).

Conditions de remise des candidatures

Le dossier de candidature, rédigé en langue française, doit être transmis de manière à parvenir, au plus tard avant la date et l'heure limites fixées ci dessous, soit par voie postale en recommandé avec avis de réception, soit remis de la main à la main contre récépissé.

➤ soit par voie postale en recommandé avec avis de réception, au CNSMDP, service des affaires générales et financières, bureau des achats et des marchés, 3^{ème} étage, bureau 306 ou 320, 209 avenue Jean Jaurès 75019 Paris.

➤ soit remise contre récépissé à la même adresse, du lundi au vendredi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Le dossier de candidature sera remis dans une enveloppe cachetée qui devra porter que la mention suivante, à l'exclusion de toute indication relative à l'identité du candidat : « **NE PAS OUVRIR - Marché relatif à la conception et la création d'une charte graphique avec création d'un logotype.** »

Date et heure limites de remise des candidatures

Le mardi 31 mai 2011 à 17h30

Renseignements complémentaires

Monsieur Alexandre Pansard-Ricordeau, adjoint à la sous-directrice des affaires extérieures, chargé de la communication, téléphone : 01 40 40 46 75, apansard-ricordeau@cnsmdp.fr

Madame Renée-Dominique Levanti, bureau des achats et des marchés, téléphone : 01.40.40.46.86, télécopie : 01.40.40.47.83 et adresse électronique : rdlevanti@cnsmdp.fr

Date d'envoi de l'avis d'appel à candidatures à la publication chargée de l'insertion

[Le 9 mai 2011](#)